



Responsables et Collaborateurs.

Directeurs organisation : **SERVAIS Laurent 0494/491118**
DELPORTE Raphael 0474/821085

Directeur de course : **DENAYER Marie 0474/282807**

Coordination sécurité : **NENNEN Stéphane 0473/831171**

Responsable communication : **DENAYER Marie 0474/282807**

Responsable site départ /arrivée : **DELPORTE Raphael 0474/821085**

Responsable Contrôle médical : **SERVAIS Laurent 0494/491118**

Commissaire de la police locale : **Monsieur DENEFFE**

GPM : **CALANDE Geoffrey**

Responsable signaleurs : **SEPULCHRE Julien** 4 chemins-HEER
NENNEN Michel HASTIERE BLAIMONT
DELPORTE Bernard Heer-Agimont -Hastiere

Ambulances : **I.N.S. by Moreau 0488/156696**

Médecin : **Docteur Ntema Lesley**

Responsable motos sécurités civils : **Deschamp**

Responsable voiture neutre : **NHT Vision +32 (0)495 36 94 97**

Responsable car balai : **Bernard Dujardin**



GP BLAIMONT
TÉLÉVIE

2ème édition

GP TÉLÉVIE BLAIMONT



Épreuve interclub Elite Espoir



21 JUILLET 2023



ÉPREUVE INTERCLUB 1.12 IC2
ORGANISÉE PAR SERVVELO TEAM
ET COMITÉ TÉLÉVIE AGIMONTOIS

SPONSORS

Nos sponsors et la sécurité au cœur de notre engagement !




Vincent Verhasselt
Assurances
Prêts - Placements
0477 60 56 48
FMSA65337




Gedimat
La Vallée



AUTO Pièces
Auto Pièces Dinant et Florennes
[Consulter](#)



Commune de Hastière
La commune la plus verte de la Haute-Meuse
082/64.32.11 - FR contact@hastiere.be
Avenue Guy Slinghambor 6, 5540 Hastière-Lavaux
Lundi au Vendredi de 9h à 12h
Mercredi également de 14h à 16h
Permanence population Samedi de 9h à 12h







WALMART BEAURAING
VOS MATÉRIAUX, LE SERVICE EN PLUS



Nennen Vermeire
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION
0473 831 171
NENNEN.VERMEIRE@GMAIL.COM
RUE DES ÉCOLES 59 - 5542 BLAIMONT



Gedimat Allmat
La Vallée
VOS MATÉRIAUX AU MEILLEUR PRIX



AUTO W.E.B. group / Beauraing
Rue de Dinant 144
5570 BEAURAING
Tél: 082 71 04 00



AUTO W.E.B. group / Philippeville
Rue de Mariembourg 12
5600 PHILIPPEVILLE (Neuville)
Tél : 071 66 67 04



AUTO Pièces
Auto Pièces Dinant et Florennes
[Consulter](#)



Gedimat
La Vallée



Vincent Verhasselt
Assurances
Prêts - Placements
0477 60 56 48
FMSA65337

Les Equipes

Mini Discar CT

VDM TRAWOBO CT

Crabbe Toitures CC chevigny

ECW entente cycliste wallonie

Van Mossel Heist CT

LRG Cycling

Dovy Keukenss FCC

Ser Vélo Team

Brussels

Vetra B-Close Cycling team

KD Bikes Cycling Team

Crazy Ath

Regionale Kipp Letzburg(G-D)

ESEG DOUAI (FR)

DRC de MOL (NL)

Règlement GP TELEVIE DE BLAIMONT.

1. Organisation

L'épreuve dénommée GP TELEVIE DE BLAIMONT est organisée par SER'VELO Team sous les règlements de Belgian Cycling et de la F.C.W.B. Elle se disputera le vendredi 21 juillet 2023.

Le Directeur de Course sera la nommée DENAYER Marie Bruxelles
GSM : 0494/491118– saveloteam@outlook.fr

2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est inscrite au calendrier national en classe 1.12 IC1. Elle est réservée aux coureurs Elites et U23 de clubs Belges, d'équipes mixtes suivant l'article 2.1.008 B, de sélections provinciales, régionales et nationales belges, de maximum trois équipes de clubs ou sélections régionales/nationales étrangères sans coureurs d'équipes UCI et de maximum 5 équipes de clubs ou sélections régionales/ nationales étrangères conformément aux accords frontaliers avec les fédérations avoisinantes sans coureurs d'équipes UCI (avec autorisation de la commission route).

L'épreuve est organisée exclusivement par invitation pour maximum 25 équipes de 7 coureurs au maximum et de 5 coureurs au minimum.

3. Permanence

- Les Directeurs Sportifs se présenteront rue des écoles 60,C 5542 Blaimont de 10H00' à 11h00' munis de leur licence et de celles de tous les coureurs participant à l'épreuve afin de les présenter au Jury des Commissaires pour la confirmation des partants. Ils se présenteront ensuite auprès de l'organisateur pour régler l'inscription.

Le droit d'inscription s'élève à 100€ par équipe.

Le double dossard est d'application. A l'inscription, l'organisateur remettra à chaque Directeur Sportif un jeu double de dossards et 7 plaques de cadre, ceux-ci ne seront pas à restituer après l'épreuve.

- Le briefing pour les Directeurs Sportifs aura lieu rue des écoles 60,C 5542 Blaimont à 11H30.
- Les coureurs devront se présenter en respectant l'horaire communiqué par l'organisateur, par équipe entière, pour la signature de la feuille de départ à l'endroit mis en place par l'organisation entre 12h00 et 13h00.

4. Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 160,10625 MHz, canal 2.

5. Voitures Techniques

- Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing des Directeurs Sportifs, selon les modalités définies à l'article 2.3.018 du règlement UCI.

6. Ravitaillement et zones de déchets

Une zone de ravitaillement est prévue dans la côte d'HASTIERE précédant l'arrivée, **entre 1.5km et 0.5km avant le sommet du GPM.**

Le ravitaillement est autorisé à partir du 2^{ème} tour et interdit dans le dernier tour. Ce ravitaillement peut se faire par musette ou bidon.

Depuis les véhicules des équipes, les coureurs devront se laisser glisser à hauteur de la voiture de leur Directeur Sportif. Le ravitaillement ne pourra se faire que derrière la voiture du Commissaire et en aucun cas dans le peloton ou en queue de celui-ci. Si un groupe de 15 coureurs au plus s'est formé, le ravitaillement est autorisé en queue de groupe.

Le ravitaillement pied à terre ne peut s'effectuer que par le personnel d'accompagnement des équipes. Ce personnel devra obligatoirement porter les vêtements de l'équipe et se tenir à maximum 1m du côté droit de la chaussée.

Une zone de déchets est prévue par l'organisateur **en début et fin de zone de ravitaillement renseigné plus haut.** Les coureurs doivent y déposer leurs déchets en toute sécurité.

Il est interdit aux coureurs de se débarrasser d'aliments, musettes, bidons, vêtements... en dehors de ces zones de déchets. Néanmoins, le coureur peut également déposer bidons ou vêtements auprès du personnel des équipes en charge du ravitaillement.

7. Parcours

- Le parcours sera entièrement sécurisé au départ de Blaimont par la présence de la police et des signaleurs et sera en sens unique excepté sur le pont de Hastière
- Les coureurs doivent tourner à droite aux 6 carrefours rencontrés
- Les routes asphaltés sont en parfaites état.
- Le kilomètre 0 à hauteur du pont de Heer et la ligne d'arrivée seront signalés par un marquage au sol (départ fictif à Blaimont rue des écoles)
- Tout coureur est présumé être au courant de l'itinéraire et ne peut en aucun cas se prévaloir de ses erreurs ou de celles de l'organisateur.

8. Assistance technique neutre

Deux voitures neutres circuleront à l'échelon course.

9. Assistance médicale

- Un médecin et 2 ambulances suivront l'épreuve de bout en bout. (une mobile et une fixe) circuit < 20km
- Les soins médicaux en course seront assurés exclusivement par le médecin désigné par la Direction de l'épreuve, et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

10. Arrivée

- Aux arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, du directeur de course, service médical, service d'ordre, drapeau rouge, drapeau vert et voitures neutres) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'Organisateur. La dérivation s'effectue via la grand route à Blaimont N915, juste à l'entrée du village lieu sprint final.

11. Délais - Abandons

- Le délai d'arrivée est fixé à 8% du temps du vainqueur.
- A la demande de la POLICE, les coureurs attardés seront mis hors course dès qu'il sera constaté un retard de plus de 5' par rapport au peloton principal.

12. Classements

Les classements suivants seront établis à l'arrivée de l'épreuve :

- Le classement de l'épreuve ;
- Le classement de la Montagne G.P.M. sera établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des 3 ascensions suivantes (2ieme , 4ieme et 6ieme Tour) au sommet de la cote de Hastière. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 2 points. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du classement à l'arrivée. Pour avoir droit au prix du classement GPM, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais.
- Le classement interclubs est établi sur base de l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur.

Protocole

- A la fin de l'épreuve et environ 10 minutes après l'arrivée du premier coureur, les trois premiers coureurs classés à l'arrivée, ainsi que les trois premiers coureurs du classement de la Montagne auront l'obligation de prendre part à la cérémonie protocolaire dans l'ordre que le speaker de service citera. Si un coureur ne se présente pas à la cérémonie protocolaire, la suppression des prix et une amende de 80€ au coureur et de 80€ au directeur sportif titulaire seront d'application conformément à l'article 2.12.007.1.3 du règlement UCI et de Belgian Cycling.
- Aucune personne, autre que celles de l'organisation ou désignées par elle ne peut accompagner un coureur sur le podium protocolaire.

13. Prix

Les prix seront payés par organisateur par virement sur numero de compte après homologation des résultats, déduction faite des éventuels frais d'envoi.

- Prix individuels : 690 euros : 25 prix

130	100	75	60	50	40	30	25	20	20
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
10	10	10	10	10					

- Classement général Interclubs : 380 euros : 10 prix

150	50	30	25	25
20	20	20	20	20

- Classement GPM : 100 euros : 3 prix

50	30	20
----	----	----

14. Contrôle Antidopage

- Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de Belgian Cycling et de la Communauté Française de Belgique s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

- Le contrôle antidopage aura lieu à l'endroit suivant : **rue des écoles 59 ; 5542 Blaimont**

- **SER'VELO Team** souscrit aux lois sur la répression de l'usage des produits stimulants et adhère pleinement aux Règlements de L'U.C.I. et de la Communauté Française de Belgique ainsi qu'aux dispositions des chartes énoncées en cette matière.

- **SER'VELO Team** n'engagera que des équipes ayant signé la charte antidopage de la RLVB.

<http://www.belgiancycling.be/content.asp?language=fr&id=146&subid=254>

- L'Organisateur se réserve le droit de récuser, à tout moment, des équipes ou groupes sportifs qui, par des faits de dopage, notamment, pourraient porter atteinte à la réputation et à l'image de l'épreuve et, par corollaire, aux partenaires qui la financent.

15. Environnement

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature et de respecter la zone de ravitaillement et de délestage.

16. Pénalités

- Le barème des pénalités prévu dans les règlements de l'U.C.I. et de Belgian Cycling sont d'application.
- Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'U.C.I.

17. Acceptation

Le fait d'être engagé dans la présente épreuve implique pour chaque coureur, chaque directeur sportif, et chaque personne officiellement accréditée, d'avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter dans son entièreté.

Le Directeur de course
DENAYER MARIE

Directeurs de l'Organisation
SERVAIS Laurent & DELPORTE Raphael

Vendredi 21 juillet 2023 :

GP TELEVIE DE BLAIMONT

Départ 13h30 > 16h45

Permanence, inscriptions, dossards

Permanentie, inschrijvingen, rugnummers

Rue des Ecoles 60C 5542 Blaimont

Vestiaires / kleedkamers (Départ)

Rue des Ecoles 60C 5542 Blaimont

11h15 : Briefing Directeur Sportif

Tirage au sort des véhicules / Begeleiders

Rue des Ecoles 60C 5542 Blaimont

12h00 : Briefing sécurité

Rue des Ecoles 60C 5542 Blaimont

13h30 : Départ officiel / Officieel start

Rue des Ecoles 60C 5542 Blaimont

vers / omstreeks 15h45 :

Arrivée / aankomst

Rue des Ecoles 60C 5542 Blaimont

Podium:

Cérémonie protocolaire :

Les trois premiers coureurs étape

Les trois premiers coureurs du G.P.M.

Vestiaires arrivée / kleedkamers

Rue des Ecoles 60C 5542 Blaimont

Permanence / permanentie :

Rue des Ecoles 60C 5542 Blaimont

Contrôle médical / medische controle Rue des Ecoles 59 5542 Blaimont

Collège des commissaires

Président : **Tonglet Bernard** BELGIAN CYCLING

Juge à l'arrivée : **Finck Daniel** BELGIAN CYCLING

Commissaire 2 : **Gérard François** TOYOTA

Commissaire 3 : **Willems Cédric** TOYOTA

Commissaire 4 : **Flechet Paul** TOYOTA

Commissaire moto : **Courroux Henri**

Pilote Belgian Cycling : **Bettonville Jean Marc**

Opérateur transpondeur : **Van Steen Freddy**

Radio Tour : **Defreyne Martin**

Voiture télécom-jury : **Michel Havelange**

Photo Finish : **Christian Bouillot**

Fréquence : Canal 2 / 160.10625

Mhz

INSCRIPTIONS BREAFIG

Parking Equipes :

Vestiaires départ.

PERMANENCE A L'ARRIVEE ET REMISE DES PRIX

**Rue des Ecoles 60C
5542 Blaimont**

GP TELEVIE DE BLAIMONT

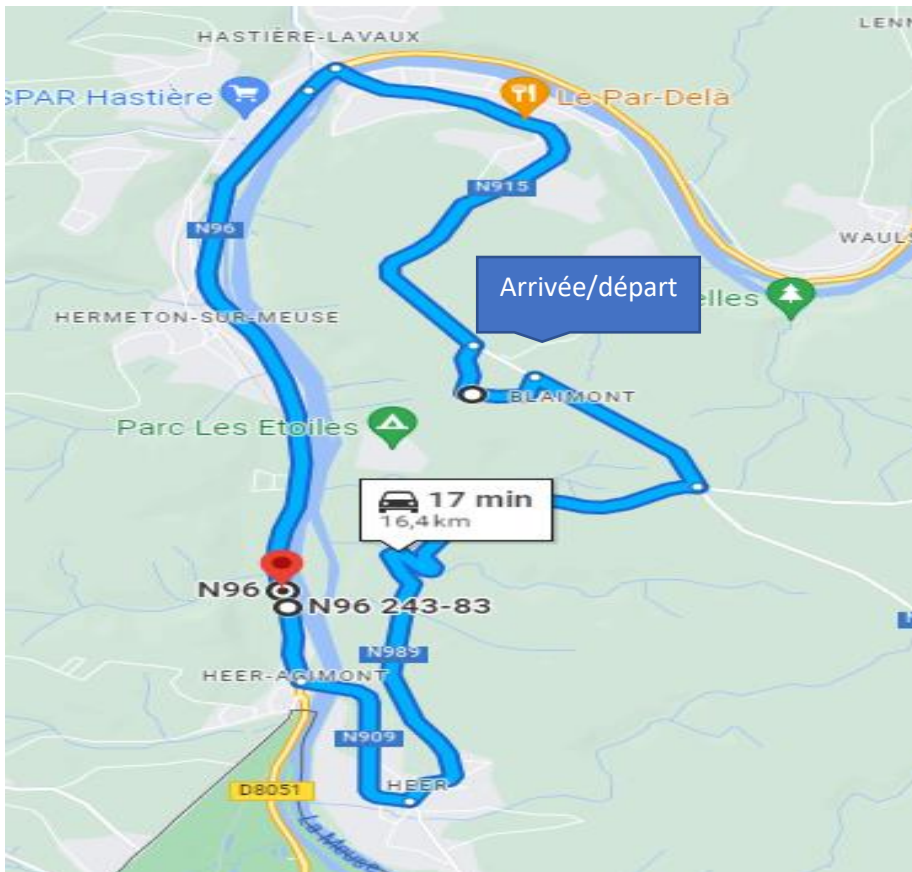
Commune de HASTIERE

Chaque croisement de route, tournez vers la droite /Bij elke kruising slaat u rechtsaf

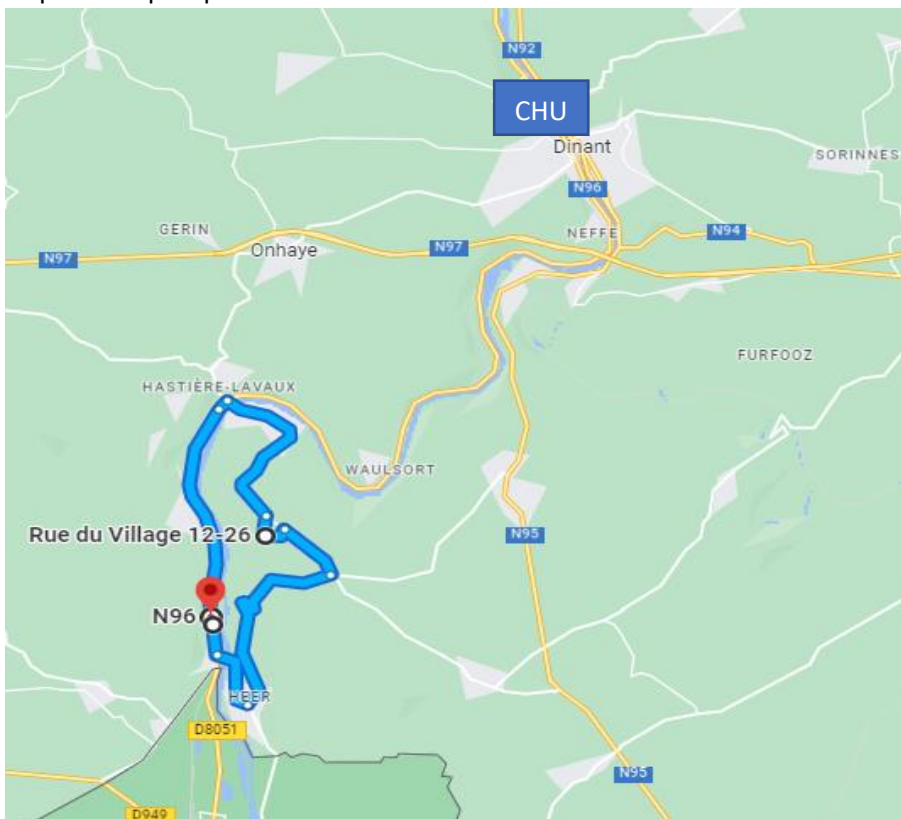
8 tours de 17 km /8 rondes van 17 km -----136km D+>2000m

Estimation 40km/h de moyenne

Village		1	2	3	4	5	6	7	8
BLAIMONT	Rue des écoles	13h30	13h55	14h20	14h55	15h10	15h35	16h00	16h25
BLAIMONT	Rue du village								
BLAIMONT	Grand Route N915								
BLAIMONT	4 chemins N989								
HEER	N909								
HEER- AGIMONT	PONT N96								
HASTIERE	PONT N915								
BLAIMONT	Rue des écoles	13h55	14h20	14h55	15h10	15h35	16h00	16h25	16h45



Hôpitaux le plus proche CHU DINANT



Hôpitaux

CHU DINANT

Dinant

082/21.24.11

CHR NAMUR

NAMUR

081/ 72.61.11

MEDECIN

Docteur Ntema Lesley

AMBULANCE

AMBULANCE INS MOREAU

04/3772088

Nicolas : 0488/15.66.96

Palmarès 2022 :

JUNIOR : MAXENCE PLACE



CADET : EDOUARD CLAISSE

